



Etats généraux de l'information: l'urgence est aussi sociale !

Le comité de pilotage des États généraux de l'information (EGI) vient de rendre ses recommandations. Si nous avons parfois contesté l'organisation et le fonctionnement de ces EGI, nos syndicats ont malgré tout choisi d'y contribuer et d'y défendre leurs revendications. Globalement, si nombre de ces recommandations vont plutôt dans le bon sens, d'autres manquent de clarté ou d'ambition : sans doute le résultat d'un compromis visant à satisfaire les patrons de presse. Nous déplorons que le volet social soit très léger, même si le rapport souligne (enfin) la paupérisation de la profession que nous dénonçons depuis des années.

Nous appuyons notamment le souhait de :

- 1/ revoir la loi de 1986 sur les concentrations,
- 2/ renforcer celle de 2010 sur la protection du secret des sources,
- 3/ compléter la loi Bloche de 2016 en vue de faire de la déontologie journalistique un sujet central dans les entreprises de presse,
- 4/ s'attaquer aux procédures-baillons,
- 5/ faire de l'éducation aux médias une priorité, avec le budget adéquat,
- 6/ réguler - y compris financièrement - le pouvoir des plateformes et lutter contre les manipulations en ligne.

Dans l'ensemble, on reste heureusement assez loin des revendications malvenues de certaines fédérations patronales qui visaient à remettre en cause plusieurs fondements du statut des journalistes.

Nous regrettons néanmoins qu'une mesure réclamée par de nombreux acteurs de l'information, à savoir l'instauration d'un droit d'agrément/de veto pour les rédactions, n'ait pas été retenue par le comité de pilotage des EGI, au profit d'une formule moins contraignante.

Pourquoi réserver aux seules entreprises prenant le statut de société à mission d'information un droit d'expression des journalistes sur la nomination du ou de la responsable de la rédaction ainsi qu'une obligation de nombre minimal de cartes de presse ?

Nous revendiquons pour toutes les entreprises la conditionnalité de l'ensemble des aides à la presse ainsi qu'un arsenal juridique à la disposition des équipes rédactionnelles à même d'assurer l'indépendance des journalistes dans leur travail quotidien.

Attention également aux fausses bonnes idées comme la labellisation des médias, qui s'opère aujourd'hui sans prendre sérieusement en compte les conditions de travail dans les rédactions !

Concernant la protection des représentants des journalistes, trop souvent visés par des représailles ou discriminations, les recommandations présentées ne semblent pas abouties et doivent être débattues avec l'ensemble de la profession, à commencer par les organisations syndicales représentatives.

Mais surtout, ces recommandations ne proposent pas de mesures fortes pour lutter contre la précarité et la paupérisation subies par des milliers de journaliste., notamment eux rémunérés à la pige. Un éventuel allègement de cotisations sociales pour les CDI signés dans les entreprises de presse n'est pas la solution, et n'éviterait pas les effets d'aubaine !

L'information en France a besoin d'un plan d'urgence à la hauteur de ce fléau ! Cette précarité abîme nos conditions de travail et de vie. Si on veut protéger l'information, il faut garantir la sécurité matérielle et physique de ceux qui assurent sa production !

A l'issue de la restitution de ses travaux, le comité de pilotage des EGI en appelle à un nouveau pacte social dans les médias. Chiche ! Reste que pour cela il faut être deux.

Les syndicats SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes sont bien placés pour le savoir. La mauvaise volonté de la partie patronale en 2023 lors des réunions de préfiguration de la Commission paritaire permanente nationale d'interprétation (CPPNI) de la convention collective, et leur insistance pour limiter les moyens de cette instance, a conduit à la suspension de ce processus courant 2024.

Cette instance, obligatoire depuis la loi de 2016, est pourtant essentielle pour le fonctionnement d'un dialogue social efficace, sincère et loyal, à l'heure où notre convention collective reste sur de nombreux points mal interprétée, contournée, contestée, voire carrément bafouée.

Cette recommandation des EGI, un projet initié par le Président de la République, s'adresse donc avant tout aux représentants des employeurs.

Enfin, « *construire un outil de gestion collective* » des revenus générés par l'intelligence artificielle ? Là encore, nous disons chiche ! Nous serons de ce combat pour défendre les droits des journalistes et des médias d'information, que ce soit dans leur dimension éthique ou économique.

Les syndicats SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes attendent du législateur qu'il se saisisse des propositions les plus pertinentes de cette restitution pour les renforcer et sont prêts à y contribuer, avec l'ensemble de la profession.

Paris, le 12 septembre 2024